

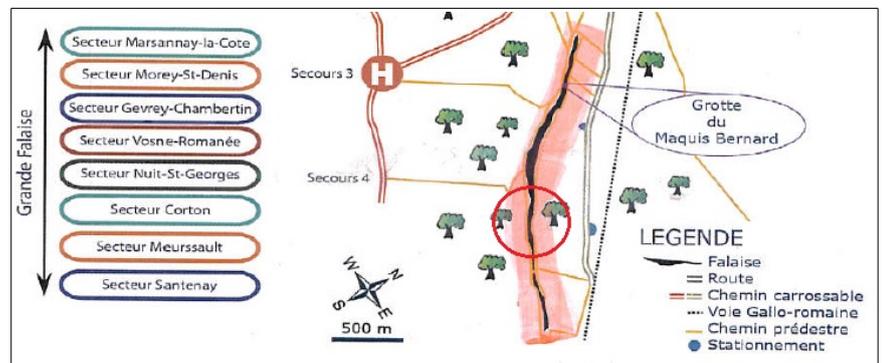


Étaient présents lors de la réunion :

- Rémi Cappeau (Fédération Sportive et Gymnique du Travail)
- Céline Delarche-Verguet (DDT 21)
- François Guillot (CT FFFME 21)
- Christian Lanaud (LPO 21)
- Lucie Robert (LPO 21)
- Patrick Violet (CT FFME 21)

L'ensemble des participants se sont réunis sur site de 13h30 à 15h.

Le périmètre proposé concernant la protection du Faucon Pèlerin, qui neutralise certaines voies, a été défini de manière à ce que la pratique de l'escalade ne présente aucune gêne pour l'espèce pendant sa reproduction. Selon ce critère, le périmètre approuvé par l'ensemble des participants s'étant de la voie n°197 «LA DISCRÈTE» à la voie n° 200 « L'ARICO», incluses (voir carte de localisation précise du périmètre, ci-après).



▲ Localisation de la zone APB

▼ Délimitation précise du périmètre APB via le topo d'escalade (© FSCT)

